

FLUXYS
Société Anonyme

Siège social :
Avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles
TVA BE 0402 954 628
RPM Bruxelles

P R O C E S - V E R B A L
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU MARDI 10 MAI 2011

L'an deux mille onze, le dix mai, à 14.30 heures, les actionnaires de FLUXYS, société anonyme, se sont réunis à 1040 Bruxelles, Avenue des Arts 31, en Assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 21 des statuts.

L'Assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Daniel TERMONT, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 24 des statuts.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Nicolas DAUBIES et l'Assemblée générale ordinaire appelle Madame Cristina PINANA LEFEBVRE et Monsieur Jean de SPOT aux fonctions de Scrutateurs.

Ces personnes prennent place au bureau.

Dépôt est fait sur le bureau :

- des publications mentionnées ci-dessous par lesquelles ont paru la convocation à la présente Assemblée générale ordinaire:

Le Moniteur Belge, L'Echo et De Tijd du 8 avril 2011,

- d'une copie des lettres missives qui ont été adressées le 8 avril 2011 aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire conformément aux prescriptions légales,
- du rapport financier annuel ainsi que du rapport du commissaire,
- des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et les comptes consolidés,
- d'un extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'entreprise du 27 avril 2011.

Sont présents ou représentés, 15 actionnaires ayant signé la liste des présences, laquelle représente 632.681 actions.

L'Assemblée générale ordinaire se déclare régulièrement convoquée, valablement constituée et habilitée à délibérer sur son ordre du jour libellé comme suit :

1. Rapports

Prise de connaissance du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels et aux comptes consolidés au 31 décembre 2010.

2. Comptes annuels et affectation du résultat

Proposition de décision

Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010, en ce compris l'attribution aux 702.636 actions existantes d'un dividende brut de 448 € par action, soit un dividende net de 336 €.

3. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision

Proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2010.

4. Décharge au commissaire

Proposition de décision

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2010.

5. Nominations statutaires

5.1. Renouvellement de mandat d'administrateur

Proposition de décision

- Sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, de renouveler pour une période de 6 ans le mandat de Monsieur Luc Zabeau. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2017.

5.2. Nomination d'administrateurs

Propositions de décisions

- Sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, de nommer Monsieur Macky Tall en qualité d'administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2017.

- Sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération et du Comité de gouvernement d'entreprise, de nommer Madame Hélène Deslauriers en qualité d'administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2017.

5.3. Constatation d'indépendance

Proposition de décision

- Constater que Madame Hélène Deslauriers remplit les critères d'indépendance établis par le Code des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs.

6. Divers

Le Président fait une allocution sur les faits marquants de 2010, les réalisations clés ainsi que sur les perspectives d'avenir.

Monsieur W. PEERAER présente une synthèse du rapport financier annuel et des comptes annuels de l'exercice écoulé.

Le rapport financier annuel contient comme l'an dernier un Rapport de Rémunération pour l'exercice 2010, dans la section Déclaration de Gouvernement d'entreprise, préparé conformément à la Charte de gouvernement d'entreprise de Fluxys.

En outre, l'Assemblée générale ordinaire dispense de donner lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire, ces documents ayant été adressés, avant la réunion, à chacun des membres de l'Assemblée générale ordinaire.

Le Président prie les actionnaires qui auraient des observations à faire ou des explications à demander, tant sur les rapports qu'au sujet des comptes annuels, de bien vouloir prendre la parole.

Après qu'il fut répondu aux questions posées, le Président met successivement aux voix les objets de l'ordre du jour et l'Assemblée générale ordinaire prend les résolutions suivantes :

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix moins 10 voix contre les comptes annuels au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que l'affectation du résultat.

Le bénéfice de l'exercice 2010 s'élève à 267.754.927,88 €.

Compte tenu d'un bénéfice reporté de l'exercice précédent de 56.568.382,97 € et d'un prélèvement sur les réserves de 43.608.317,74 €, le résultat est affecté comme suit :

- | | | |
|---------------------------|---|------------------|
| - Rémunération du capital | : | 314.780.928,00 € |
| - Bénéfice à reporter | : | 53.150.700,59 € |

En conséquence, il est attribué pour l'exercice 2010 un dividende unitaire brut de 448,00 € par action, dont 228,00 € ont déjà été distribués le 16 décembre 2010 en tant qu'acompte sur dividendes. Le solde du dividende unitaire brut est donc de 220,00 €.

Le dividende net à payer, après déduction du précompte mobilier de 25 %, s'élève à 165,00 € par action.

Le paiement du dividende s'effectuera à partir du 19 mai 2011, contre remise du coupon n° 12 pour ce qui concerne les titres au porteur.

Deuxième résolution

Le Président propose à l'Assemblée générale ordinaire de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2010.

L'Assemblée générale ordinaire vote cette résolution à l'unanimité des voix moins 10 voix contre.

En outre, le Président propose à l'Assemblée générale ordinaire de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2010.

L'Assemblée générale ordinaire vote cette résolution à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix moins 11 voix contre et 436 abstention(s) la réélection de Monsieur Luc ZABEAU en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2017.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix moins 11 voix contre et 436 abstention(s) la nomination de Monsieur Macky TALL, demeurant à rue Bégin 21, Ile Bizard, Québec, H9C 1N3, Canada, en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2017.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité des voix moins 11 voix contre et 437 abstention(s) la nomination de Madame Hélène Deslauriers, demeurant à 1180 Bruxelles, Avenue du Vert-Chasseur 52, en qualité d'administrateur indépendant pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2017.

Sixième résolution

L'Assemblée générale ordinaire constate à l'unanimité des voix, moins 11 voix contre que Madame Hélène Deslauriers remplit les critères d'indépendance prescrits par le Code des sociétés (art. 526ter).

Conseil d'entreprise

En application de l'article 16 de l'Arrêté Royal du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux Conseils d'entreprises, le compte rendu de la réunion du Conseil d'entreprise du 27 avril 2011 est communiqué à l'Assemblée générale ordinaire, dont il ressort que les informations légalement requises ont été communiquées au Conseil d'entreprise de la société.

Procès-Verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal est approuvé sans qu'il en soit donné lecture.

Signature du Procès-Verbal

Le Président prie le Secrétaire et les Scrutateurs de bien vouloir signer le procès-verbal.

Il rappelle à l'Assemblée générale ordinaire que les actionnaires ou leurs représentants, ainsi que les administrateurs et le commissaire présents, qui le désirent, sont invités à signer le procès-verbal avec les membres du bureau.

Le Président lève la séance à 16 heures.